

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
Délibération n° <b>0052/2021</b>	<b>Objet</b> : Convention avec la Société d'Encouragement à l'Elevage du Cheval Français (Le Trot) pour la mise à disposition d'espaces du site de Grosbois pour les activités tir à l'arc et pêche.

Conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Pouvoirs : 7

Absents : 0

Votants : 27

L'an deux mil vingt et un, le 24 juin à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 juin 2021, s'est réuni exceptionnellement à l'Espace des Buissons en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

**Présents** : Alphonse BOYE, Maire.

Vanessa HANNI, Alain BOUKRIS, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline BOHNERT-BISQUERT, Arnaud DESSAINT, Céline MONASSA, adjoints au Maire.

Roland TIBI, Jean-Pierre VANHAVERE, Dominique HUMEZ, François ELIE, Caroline DELISSE, Stéphanie GODEAU JAOUEN, Noémie ARNOFFI, Grégory NGUYEN, Martine HARBULOT, Nicole DELBOSC, Carine LACROIX CHARLES, Stéphanie COUCHOUX, conseillers municipaux.

**Absents représentés** : Mehdi BELLOUTH représenté par Alain BOUKRIS, Samantha CRISIAS représentée par Roland TIBI, Jean-Jacques GAREAU représenté par Martine HARBULOT, Margot MAGIN représentée par Nicole DELBOSC, Danielle METRAL représentée par Carine LACROIX CHARLES, Bernard KAMMERER représenté par Carine LACROIX CHARLES, Benjamin GAUDON représenté par Noémie ARNOFFI.**Absents** : /.

Monsieur François ELIE a été nommé secrétaire de séance.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;**Vu** l'avis favorable de la commission Affaires scolaires- Enfance et Jeunesse, réunie le 9 juin 2021 ;**Considérant** le souhait de la commune de Marolles-en-Brie, dans le cadre de sa politique sportive/animation, d'organiser des activités de loisirs ;**Considérant** que le personnel encadrant souhaite se rendre régulièrement dans le domaine de Grosbois avec des groupes d'enfants afin de mettre en place des activités « tir à l'arc » et « pêche » ;**Considérant** la nécessité de signer une convention avec la Société d'Encouragement à l'Elevage du Cheval Français (Le Trot) pour la mise à disposition d'espaces sur le site de Grosbois pour les activités tir à l'arc et pêche ;**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,****A l'unanimité.****ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention avec la Société d'Encouragement à l'Elevage du Cheval Français (Le Trot) pour la mise à disposition d'espaces sur le site de Grosbois pour les activités tir à l'arc et pêche, ci annexée.**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les actes afférents.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 24 juin 2021

Alphonse BOYE

Maire de Marolles-en-Brie



Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).